

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2010

L' an deux mil dix, le huit février, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PERE s'est réuni, à la Mairie, à 20 heures, sous la présidence de M. GUYOT Maire.

Etaient présents : Mmes CARREZ ARMENGAUD / LEYNIAC

Nombre de membres du CM en exercice : MM. DUPONT / GARNIER / DESPINEY / GAUCHE / SALIGOT / RAFFENEAU

11

Qui ont pris part à la délibération Absents excusés : Mme FRESNE / M. BEAUCLAIR

9

Date de la convocation :
28 JANVIER 2010

Secrétaire élu : M. GARNIER

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX ÉGLISE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu l'avant projet réalisé par M. DECARIS, Architecte en Chef des Monuments Historiques, concernant les travaux de sauvegarde et de restauration de l'église Notre Dame. Conformément aux souhaits du Conseil Municipal, les travaux sont découpés en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles d'un montant de total de 758 053.00 € HT.

TRANCHE FERME Restauration du bas côté sud	221 815.40 € H.T
TRANCHE CONDITIONNELLE 1 Restauration du déambulatoire partie sud et de la chapelle d'axe	195 867.20 € H.T
TRANCHE CONDITIONNELLE 2 Restauration du déambulatoire partie nord	154 639.40 € H.T
TRANCHE CONDITIONNELLE 3 Restauration du bas côté nord	185 731.00 € H.T
Total	758 053.00 € H.T
Toutes dépenses confondues TTC	906 631.39 € TTC

Le maire présente la note d'honoraires de M. DECARIS dont le montant est de 28 064.22 € TTC ainsi que celle du cabinet CIZEL, vérificateur, de 1 301.83 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal

- accepte le projet tel qu'il est présenté
- accepte le découpage technique et financier
- s'engage à réaliser au moins la première tranche ferme des travaux
- charge le Maire d'établir l'autorisation de travaux
- sollicite les subventions de l'Etat, du Département et toutes autres
- accepte le montant des honoraires dus à l'architecte s'élevant à la somme de 28 064.22 € TTC ainsi que ceux du vérificateur d'un montant de 1 301.83 € TTC. Ces honoraires seront réintroduits dans le programme
- prévoit la dépense au budget 2010
- charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires

Par ailleurs, suite à la demande d'un Conseiller, le Maire est chargé de se faire préciser les modalités d'application de la convention établie avec M. Decaris, et notamment les droits en matière de paiement d'honoraires.

TOITURE DÉPÔT DE FOUILLES

Le Maire rappelle le souhait du Conseil Municipal de voir restaurer la toiture de l'ancien presbytère, immeuble de caractère, situé à proximité de l'église Notre Dame. Cette propriété revêt une valeur patrimoniale certaine et sa restauration s'inscrit dans les différentes actions menées par la Collectivité pour l'ensemble de son patrimoine.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Fondation du Patrimoine accepte de subventionner cette restauration. A cette fin, une souscription va être lancée permettant de recueillir auprès des particuliers ou des entreprises une somme qui sera doublée par les fonds propres de la fondation. Les dons seront déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % pour les particuliers et 60 % pour les sociétés.

Après délibération, le Conseil Municipal

- Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour mener à bien cette réalisation

SIGNALETIQUE

Dans le cadre de la mise en place d'une signalétique cohérente à l'échelle du Pays Avallonnais, le Maire fait état de l'avancement du dossier et demande que la proposition de signalisation directionnelle soit vérifiée par le groupe de travail constitué lors de la séance du 18 janvier 2010. Un conseiller s'étonne que l'église Notre dame ne soit ni considérée comme «patrimoine remarquable» ni comme «site majeur». Il souhaite de plus être informé du coût des 2 phases d'étude.

ACHAT TRACTEUR

Un conseiller demande que lui soit précisé la réglementation quant à la conduite de tracteurs avec uniquement le permis B.

AFFAIRES DIVERSES :

Habitat senior : Le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion de travail initialement prévue le 2 février avec un responsable DOMANYS aura lieu le 8 mars à 14h30.

Bureau de vote des régionales 2010 : Dans le cadre de l'élection des Conseillers régionaux du dimanche 14 mars 2010 et 21 mars 2010, un planning de la tenue du bureau de vote a été présenté aux conseillers.

Préau école : un conseiller fait état de l'avancement du dossier. Le système de couverture qui sera utilisé a été déterminé. Reste à choisir l'ossature.

Neige : un conseiller demande s'il ne serait souhaitable pour les services techniques communaux que soit fait l'achat d'un semoir à sel et d'une lame de déneigement.

Départ en retraite de la secrétaire de mairie : le maire informe le Conseil Municipal qu'un pot de départ sera organisé le 19 mars à 18h en l'honneur de l'actuelle secrétaire de mairie, après 33 ans de bons et loyaux services à la commune de Saint Père. Les élus, les associations ainsi que les habitants et amis sont conviés.

La séance est levée à 22h00